

PROCES-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHEVERNY dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Mme GALLARD Lionella, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2024

Présents : Mme GALLARD, Mr TESSIER, Mr CHADENAS, Mr GUILLOT, Mme CLEMENT, Mr GIL, Mme DESOUCHES-GRANGEON, Mme DAZIN, Mme CARINE, Mr CHERRIER, Mr GOUNY,

Mme VACELET, Mr CAZIN, Mr de HURAUULT de VIBRAYE.

Absente : Mme VIVANT.

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Francine

Ordre du jour :

1° - Ecoquartier : résultat et relance de la consultation pour la réalisation d'une étude complémentaire environnementale.

2° -Personnel communal :

Mr MARTELLIERE Stéphane : attribution d'une IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétion et Expertise) et d'un CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

3° - Voies communales : actualisation du tableau de classement.

4° – Espace polyvalent : AMI (Appel Manifestation d'Intérêt) pour l'implantation de nouvelles bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique).

5° -Tiers lieu : convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la Société Loir-et-Cher Logement.

6°– DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

7° – Busage chemin des Bœufs : choix de l'entreprise.

8° – Forfaits scolaires 2024-2025.

9° – Mme PASQUAL : demande de reconduction de la location du local 8 rue du Chêne des Dames.

10° - Mme DESOUCHES-GRANGEON Catherine : Spectacle Championnes en Meute - remboursement achat de fruits secs

Ecoquartier : résultat et relance de la consultation pour la réalisation d'une étude complémentaire environnementale

Une consultation pour une étude environnementale complémentaire intégrant un volet biodiversité et un volet hydraulique a été lancée dans le cadre du projet de conception du futur écoquartier. Le résultat de la consultation est infructueux. Sept bureaux ont été consultés, seuls deux bureaux ont répondu de façon négative, le CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement)) ainsi que ENVOL ENVIRONNEMENT, aux motifs que les délais de réalisation de l'étude ne sont pas compatibles avec le cahier des charges et que les missions liées au volet hydraulique ne sont pas dans leurs compétences. Au vu de ce constat, il a été décidé de lancer deux consultations distinctes, une portant le volet biodiversité et une portant sur le volet hydraulique.

Mr MARTELLIERE Stéphane - attribution d'une IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétion et Expertise) et d'un CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Le conseil municipal a décidé d'attribuer à Mr MARTELLIERE Stéphane, rédacteur territorial principal de 2è classe, une IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise) d'un montant annuel de 2 160 € ainsi qu'un CIA (Complément Indemnitaire Annuel) d'un montant de 720 €. Mr MARTELLIERE va assurer à compter du 1^{er} novembre 2024 des missions d'administration générale et d'accueil au sein du secrétariat de mairie.

Voies communales : actualisation du tableau de classement.

Le tableau des voies communales a été actualisé. Les nouvelles voies douces, celles de la Briqueterie, de la Route de Romorantin, de la Route de Fougères et celle longeant le Château de Cheverny ont été intégrées. De même, la voie de l'Allée, de l'impasse de l'Allée du Geai, la voie de la Briqueterie ont été elles aussi intégrées dans le tableau des voies communales.

Espace polyvalent : AMI (Appel Manifestation d'Intérêt) pour l'implantation de nouvelles bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique).

Un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) a été lancé pour l'implantation de bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique) à recharge rapide sur l'espace polyvalent.

Tiers lieu : convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la Société Loir-et-Cher Logement.

Le conseil municipal dans sa séance du 2 octobre 2023 a décidé de confier temporairement et de façon partielle à la société d'HLM « Loir-et-Cher Logement » la maîtrise d'ouvrage unique relative au projet de création d'un tiers lieu et la construction de logements sociaux au 3 rue du Chêne des Dames. Une convention initiale non encore signée, prévoyait :

- la création d'un tiers lieu,
- la construction de logements sociaux dont la gestion serait confiée à la société d'HLM « Loir-et-Cher Logement ».

La société d'HLM « Loir-et-Cher Logement » a actualisé la convention. Elle fait état de modifications sur le programme de travaux intégrant, entre autre, la construction d'une halle cycliste avec stationnement de vélo. La collectivité a décidé de ne pas confier le projet de construction de la halle cycliste à la société d'HLM « Loir-et-Cher Logement ».

DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Dans le cadre de police spéciale, le conseil municipal, dans une délibération du 12 avril 2021, s'est engagé à mettre en oeuvre le plan de défense incendie de la commune. L'ensemble des formalités ont été effectuées pour la réalisation d'un arrêté communal de DECI.

Busage chemin des Bœufs : choix de l'entreprise

Le busage du Chemin des Bœufs a subi d'importants dommages caractérisés par la détérioration de buses de diamètre important ne permettant plus l'écoulement des eaux. Les entreprises PIGEON TERRASSEMENT et SERVA TP ont été sollicitées pour produire une estimation de travaux. Ces deux entreprises ont présenté un devis dont le montant s'élève pour l'entreprise PIGEON TERRASSEMENT à 11 890.00 € HT – 14 268.00 TTC (sans options) et pour l'entreprise SERVA TP à 11 526.00 € HT 13 831.20 € TTC. Dans le devis de cette dernière figurent deux options :

- * une option n°1 de réfection d'empierrement en entrée et en sortie de busage pour un montant de 1 104.00 € HT – 1 324.80 € TTC.
- * une option n°2 portant sur le renfort des joues en amont et en aval des têtes de buses dont le montant s'élève à 4 250.50 € HT – 5 100.60 € TTC.

Le devis avec les deux options de l'entreprise SERVA TP a été retenu. Le montant total options incluses s'élève à 16 880.50 € HT – 20 256.60 € TTC.

Forfaits scolaires 2024-2025.

Les forfaits scolaires pour l'année 2024-2025 ont été établis comme suit :

- Pour un élève de primaire à : 427.38 €
- Pour un élève de maternelle à : 1 421.68 €
- une réduction de 50 % des forfaits scolaires s'appliquera dans le cas d'une garde alternée d'un enfant dont un parent est domicilié à Cheverny et l'autre parent à Cour-Cheverny ou dans une autre commune.

Mme PASQUAL : demande de reconduction de la location du local 8 rue du Chêne des Dames.

Il a été décidé de reconduire le bail précaire au profit de Mme PASQUAL Béatrice relatif à la location du local communal situé au 8 rue du Chêne des Dames. Les conditions de location sont identiques à celles de l'année dernière à savoir, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} décembre 2024 et pour un montant de loyer mensuel de 250 € hors charges d'électricité.

**Mme DESOUCHES-GRANGEON Catherine : Spectacle Championnes en Meute -
remboursement achat de fruits secs**

La commune a reçu le 28 septembre 2024 dans le cadre de Festillésime, la compagnie OUP'S DANCE pour la présentation d'un spectacle Championnes en Meute. A cette occasion, Mme DESOUCHES-GRANGEON Catherine, conseillère municipale a dû acheter, à la demande des artistes, des fruits secs pour un montant de 16.15 € TTC qu'elle a réglé avec ses propres deniers. Le montant de cet achat est à imputer à la collectivité. Par conséquent la somme de 16.15 € va être remboursée à Mme DESOUCHES-GRANGEON.